



Prévention et sécurisation des campus : l'UM s'engage

Le 13 décembre, l'Université de Montpellier signera une convention avec la Préfecture de l'Hérault, le Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Montpellier et la Direction départementale de la sécurité publique de l'Hérault. Objectif : améliorer les conditions de sécurité sur ses campus grâce à la mise en œuvre d'actions de prévention à destination des étudiants et des personnels.

COMMUNIQUE PRESSE

MONTPELLIER,
LE 7 DECEMBRE 2017

CONTACT UM
Anne Delestre
04 34 43 31 93
anne.delestre@umontpellier.fr
www.umontpellier.fr

Actions de prévention

Cette convention prévoit la mise en place d'actions de sensibilisation auprès du public étudiant et des agents de l'UM. Il s'agit de les informer sur les actes de violence dont ils pourraient faire l'objet et sur les mesures de prévention à prendre pour limiter les risques.

Ces actions concernent notamment :

- la violence routière ;
- la consommation de produits stupéfiants ;
- les atteintes à l'intégrité physique de la personne (agressions...) ;
- les atteintes aux biens (vols, dégradations, cambriolages...) ;
- la sécurisation de l'établissement face aux menaces terroristes.

Sensibiliser les étudiants et les personnels

La signature de cette convention s'inscrit dans le cadre d'une journée de sensibilisation à la sécurité organisée le 13 décembre par l'Université de Montpellier en partenariat avec la police nationale, la préfecture de l'Hérault et le Ministère de la justice.

Au programme de cette journée :

- de **10h à 16h**, stands de la police, de la Préfecture et de l'UM et animations voiture tonneau et voiture test au choc (en face de la Faculté des sciences)
- à **10h30**, conférence « **Atteintes à l'intégrité physique et aux biens** » animée par l'association départementale d'information et d'aide aux victimes, une assistante sociale du Conseil Départemental 34 et une psychologue
- à **14h**, conférence « **Les addictions** » animée par deux policiers formateurs anti-drogue
- à **15h**, conférence « **Réagir face à une tuerie de masse** » animée par un policier, conseiller technique opérationnel dans le cadre de crises majeures

Signature de la convention relative aux actions de prévention et de sécurisation au sein de l'Université de Montpellier le 13 décembre à 11h30 (amphi Dumontet, bâtiment 7, campus Triolet, place E. Bataillon, Montpellier) par :

- le président de l'université de Montpellier Philippe AUGÉ
- le préfet de l'Hérault Pierre POUESSEL
- le Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Montpellier Christophe BARRET
- le directeur départemental de la sécurité publique Jean-Michel POREZ